

Membres du Conseil : 10

Présents : 9

Votants : 10

Excusé : G. COURSIMAULT pouvoir à G. MAROIS

Le procès verbal de la séance du 06/11/2018 est approuvé à l'unanimité.

Toutes nos délibérations sont consultables en mairie.

Cérémonie des vœux du 15/01/2019



Nos prochains rendez-vous !

Mardi 12 février : assemblée générale des Mariniers à 18h en salle verte

Jedi 14 février : concours de belote du Club Boumien

Samedi 2 mars : - Loire Propre à la Binette à 8h30

-soirée moules frites de l'Association des Parents d'élèves

Vendredi 22 mars : projection film viticulture Union des Vignerons

Samedi 23 mars : concert de Printemps Union Musicale à Mardié

Dimanche 24 mars : stage de Qi Gong à la salle des Fêtes

Samedi 30 mars : spectacle de La Fraternelle

Dimanche 31 mars : trail de Tiziana à la Binette

Conseil Municipal

Du 22 janvier 2019

Vie Municipale

Le Conseil Municipal prend acte de la démission de **Monsieur Michel DUCHON**.

Le tiers du conseil municipal ayant démissionné, il convient d'organiser des élections partielles municipales qui auront lieu les 24 et 31 mars 2019. Cinq sièges sont à pourvoir. Les candidatures seront enregistrées à la Préfecture du Loiret aux dates et horaires suivants :

Pour le premier tour :

- du lundi 4 mars au mercredi 6 mars, de 9h à 12h30 et de 14h à 16h30
- le jeudi 7 mars de 9h à 12h30 et de 14h à 18h.

Pour le second tour :

- le lundi 25 mars de 9h à 12h30 et de 14h à 16h30
- le mardi 26 mars de 9h à 12h30 et de 14h à 18h.

Pour prendre connaissance des formulaires à remplir, les éventuels candidats sont invités à se connecter à l'adresse suivante : www.loiret.gouv.fr (rubrique Politique publique/ citoyenneté et élections/élections politiques/élections municipales partielles).

Attention : avant de se rendre en Préfecture, il est nécessaire **au préalable de récupérer en mairie une attestation d'inscription sur liste électorale.**

Parmi les délibérations votées lors de la séance :

- Orléans Métropole demande de ratifier sa décision concernant le transfert de 3 compétences :

- Un soutien aux clubs sportifs professionnels de haut niveau,
- Une coordination des projets d'installation et de maintien des professionnels de santé,
- Un aménagement et gestion du parc des Jardins de Miramion de St Jean de Braye

Plusieurs conseillers relèvent une décision globale sur des sujets très différents et s'inquiètent notamment sur la gestion des clubs sportifs de haut niveau par la métropole.

Le Conseil Municipal de Bou s'est donc prononcé à 2 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions.

La voix du Maire étant prépondérante et comptant double en cas d'égalité, la présente délibération est donc adoptée.

- Rémunération des agents recenseurs

Le conseil Municipal a validé à l'unanimité la rémunération à 0.50 € par logement et 1 € par bulletin individuel. A noter qu'une dotation forfaitaire de l'Etat de **1737 €** est allouée pour couvrir le paiement de ces indemnités.

- Renouvellement d'adhésion au Centre de Gestion pour la médecine du travail du personnel et adhésion à une prestation de réalisation de dossiers retraites

Ces deux délibérations ont été votées à l'unanimité.

Suite des délibérations

- Mise à jour du tableau des effectifs de la commune

Au 1er janvier 2019, les effectifs de la commune sont de **10 agents** (8 titulaires et 2 stagiaires).

- Mandatement des dépenses d'investissement

Jusqu'à l'adoption du budget le Maire **peut effectuer des dépenses d'investissements**, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit pour un montant maximum de **113 737, 90 €**.
Voté à l'unanimité.

Demandes de subventions à la Préfecture et au Conseil Départemental

Le conseil municipal a **validé les demandes de subventions** pour réaliser des travaux d'intérêt communal (achat d'un four et d'un lave-vaisselle pour le restaurant scolaire) et de mise en accessibilité de deux toilettes publiques (salle des fêtes et Binette) et enfin la fourniture d'une structure de jeux pour l'école.

- Approbation du rapport SIRCO 2017

Ce rapport du Syndicat Intercommunal de Restauration Collective (SIRCO) **validé à l'unanimité**, précise entre autres les missions du SIRCO mais dresse aussi un bilan de la prestation fournie. Les achats sont locaux ou en circuits courts, issus principalement de l'agriculture biologique, la viande et les poissons sont d'origine française....

Travaux :

L'entreprise **EUROVIA** (mandatée par le Pôle Travaux Est de la Métropole) réalise des travaux d'aménagement de trottoirs et de voirie, Rue des Varennes pour une durée de 3 semaines environ.

Dans le cadre **du projet de construction de 15 logements Rue St Marc** (projet bourg Sud) Le bailleur LOGEM LOIRET a publié l'appel d'offres.

Les candidats ont jusqu'au 7 février pour répondre, l'ouverture des plis aura lieu **la deuxième quinzaine de Mars**.

Informations diverses

Les citoyens ont la parole : un cahier de doléances est à disposition en mairie pour tout citoyen qui souhaiterait faire remonter des propositions ou exprimer des attentes auprès des pouvoirs publics nationaux.

Ce cahier où chacun peut s'exprimer est une des démarches organisées **jusqu'au 1er mars 2019** par le Gouvernement dans le cadre du grand débat national.

Enquête Publique du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) :

Ouverte en mairie depuis le 07/01/2019 jusqu'au 12/02/2019. Le Scot est un document d'urbanisme et de planification qui détermine ce que sera le territoire de la métropole orléanaise dans 20 ans.

Véolia : nouveau délégué du service d'eau potable.

Accueil des usagers prévu chaque vendredi à la maison de l'eau de Chécy.

Mairie , 8 rue du bourg - mairie@mairiedebou.fr

La vie de la commune



Bienvenu !
Elliott Peynaud

le 15/12/2018

Elle nous a quittés...
Mme Marie-Thérèse



BARBERON le 23/11/2018

Système d'alerte en masse : pour faire face aux risques qui pourraient survenir sur notre territoire, Orléans Métropole et ses 22 communes ont décidé de proposer depuis le 21 janvier 2019 un dispositif gratuit de diffusion d'alertes à l'ensemble de la population.



Les inondations de mai 2016 l'ont démontré le risque zéro n'existe pas. Pour faire face aux risques qui pourraient survenir sur notre territoire, inscrivez-vous gratuitement pour être alertés, à l'adresse suivante <https://www.accessedicom.com/Subscriptions/?CustId=588> 1- ou sur formulaire papier disponible en mairie. (ou téléchargeable sur notre site).

Trois choix d'inscription sont possibles :

- 1) pour les risques naturels (inondations, intempéries),
- 2) pour les risques technologiques (industriels, nucléaires),
- 3) pour l'état des routes en hiver (verglas, neige).

N'oubliez pas que l'inscription est indispensable pour être alertés !